



Le Petit Loisytais



Bulletin municipal n°51 juin 2020

Sommaire

	Pages
Le mot de Madame le Maire	3
Le nouveau conseil	4 - 5
Le SIVOS	6
Les agents communaux	6
Le budget communal 2020	7 - 9
Point d'horizon Terres de Bresse	10
La gestion de la crise	11 - 12
Bibliothèque	12
Les manifestations et informations	13 - 19
Nos bénévoles ont la main verte	19
Les conscrits	19
L'environnement	20
Nouveau à Loisy	20
Comptes rendus des conseils municipaux	21 - 28
Loisy marquée par l'Histoire	29 - 31
Calendrier 2020	32
Services communaux et horaires	32 - 33
Numéros utiles	34
Le parcours santé	35
Réponses aux charades* (*page 18)	36

Rédaction : La commission du bulletin
Directeur de Publication : Isabelle BAJARD

Le mot du Maire

Je souhaite tout d'abord adresser mes remerciements à toute l'équipe sortante qui a mené à bien tous ses projets. Ce fut une équipe qui a su montrer sa solidité, son engagement et avec qui nous avons vécu beaucoup d'émotions collectives. C'est donc avec une certaine émotion que je tourne cette page.

À notre nouvelle équipe, élue le 15 mars dernier pour la gestion et la direction de la commune je souhaite dire : c'est une grande et belle responsabilité. C'est une responsabilité qui impose une certaine humilité. Nous avons été élus pour servir, ne l'oubliez jamais. Il y a également toujours une forme de continuité car « on apporte sa pierre » et un village c'est une construction : nous allons apporter nos pierres à l'édifice, comme d'autres l'ont fait et comme d'autres le feront après nous.

Les Conseillers, le Maire et les Adjoints remercient de tout cœur tous les électeurs qui leur ont accordé leur confiance.

Nous avons un début de mandat atypique : avec cette pandémie, l'installation du conseil fut retardée, mais elle a également mis un frein à nos modes de vie, à nos relations avec les autres, à nos actions, à nos services communaux mais aussi à nos investissements.

Je voudrais en profiter pour adresser un message à nos employés communaux. Ils ont prouvé pendant cette période que leur concours était précieux, que l'on pouvait compter sur leur dévouement et leur professionnalisme. Nous serons à leurs côtés tout en développant leurs compétences.

Ces deux mois de confinement furent difficiles, mais malgré cela, j'ai vu ici toute la solidarité déployée par vous tous : entre aide, solidarité entre voisins, amis, couturières en action, hommages à nos soignants qui se sont battus à chaque instant, professionnalisme des enseignants et adaptabilité des parents d'élèves. En effet, les maires ont décidé dès le 11 mai la réouverture des classes pour le 14 mai en étroite collaboration avec le SIVOS. Le protocole sanitaire de l'éducation nationale étant drastique nous avons eu les moyens de remettre en place le bus uniquement pour la cantine et très tardivement. Nous espérons que l'allègement progressif des restrictions et normes nous permettra de remettre tous les services à disposition dès la rentrée de septembre.

Nous devons maintenant apprendre à vivre avec et continuer de nous protéger. Notre déconfinement doit toujours rester raisonnable, si nous voulons qu'il soit durable. Aussi j'en appelle à votre civisme, afin que les efforts de tous ne soient pas vains.

Enfin, nous savons déjà que la crise économique qui en découle est lourde et durable. Elle va engendrer un coût supplémentaire et une perte de recettes pour notre collectivité, ce qui amènera sûrement à un décalage dans le temps de certains petits investissements.

Je vous remercie à nouveau de votre confiance et vous souhaite de passer un bel été au sein de nos Régions.

Bonne lecture à toutes et tous. Prenez soins de vous et de vos proches.

Madame le Maire
Isabelle BAJARD

Le nouveau conseil

BAJARD Isabelle,
Maire, Lagrelay



RAVAT Nicolas,
1^{er} Adjoint, La
Grange Gaule



GAUTHIER Remy,
2^{ème} Adjoint, La
Fay



DASILVA Mariana,
3^{ème} Adjointe,
Le Bourg



CHOSSAT Dorian,
Conseiller,
Plainchamp



BOULAY Daniel,
Conseiller, La Fay



**TARTARIN
Sylvette,**
Conseillère, Le
Bourg



**GAUTHIER
Emmanuel,**
Conseiller, La Fay



CADOT Déborah,
Conseillère, Le
Roupoix



HAUTEVELLE Daniel,
Conseiller, Votentenay



PAUTET Daniel,
Conseiller, Niordes



RAVAT Catherine,
Conseillère, La
Fay-Le Jub



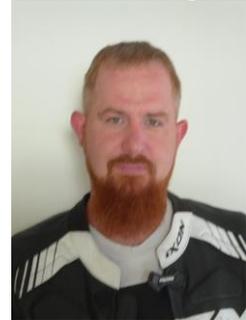
**MASOYER
Sébastien,**
Conseiller, Le Bourg



FRAPPET Martine,
Conseillère, Le Jub



RIGAUD Jeremy,
Conseiller, Lagrelay



Les commissions et délégations

Commission Bâtiments communaux, cantine scolaire (bâtiment), voirie (y compris fossés et dessertes) et bois : Nicolas RAVAT, Rémy GAUTHIER, Daniel BOULAY, Déborah CADOT, Emmanuel GAUTHIER, Sébastien MASOYER, Daniel PAUTET.

Commission Communication, cérémonies, vie associative, jeunesse, actions culturelles et communales, affaires scolaires : Isabelle BAJARD, Mariana DA SILVA, Daniel HAUTEVELLE et Sylvette TARTARIN.

Commission Budget : Mariana DA SILVA, Daniel BOULAY, Daniel HAUTEVELLE et Sylvette TARTARIN.

Commission Fleurissement, attraits touristiques et chemins pédestres : Daniel BOULAY, Daniel HAUTEVELLE, Catherine RAVAT et Jérémy RIGAUD.

Commission Santé et sécurité : Isabelle BAJARD, Daniel BOULAY, Martine FRAPPET et Daniel PAUTET.

Commissions et syndicats :

Communauté de communes Terres de Bresse : Isabelle BAJARD et Nicolas RAVAT, titulaires.

Syndicat AGEDI : Isabelle BAJARD.

Délégué à la défense : Daniel HAUTEVELLE.

SYDESL : Dorian CHOSSAT et Rémy GAUTHIER, titulaires, Jérémy RIGAUD, suppléant.

SIERL : Daniel BOULAY et Rémy GAUTHIER, titulaires.

SIVOM du Louhannais : Mariana DA SILVA et Martine FRAPPET, titulaires.

CNAS : Mariana DA SILVA, titulaire.

SIVOS Loisy/Huilly-sur-Seille : Déborah CADOT, Sébastien MASOYER et Nicolas RAVAT, titulaires.

Délégations aux Adjoints

Nicolas RAVAT, 1^{er} Adjoint : en charge des bâtiments, bois, dessertes et des agents techniques et des espaces verts.

Rémy GAUTHIER, 2^{ème} Adjoint : en charge de la voirie, de l'alignement et des busages.

Mariana DA SILVA, 3^{ème} Adjointe : en charges du budget, des affaires sociales et scolaires.

Le SIVOS

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire est un organisme contribuant au bon fonctionnement des écoles et des services périscolaires.

Il est constitué dans notre cas des communes de Loisy et Huilly-sur-Seille. Ainsi, chacune d'entre elles verse une participation financière basée sur le nombre d'élèves de la commune.

Le **SIVOS** répond au mieux aux besoins des enfants, des enseignants et des parents. Il gère et finance les ATSEM dans les classes de maternelle, le transport scolaire et la garderie.

Trois délégués sont désignés par le conseil municipal de chaque commune.

A Loisy il s'agit de Madame Déborah CADOT, Conseillère, Monsieur Sébastien MAZOYER, Conseiller et Monsieur Nicolas RAVAT, 1^{er} Adjoint. La commune d'Huilly-sur-Seille est représentée par Monsieur Ludovic HAUTEVELLE, 1^{er} Adjoint, Madame Corinne LONJARET, 2^{ème} Adjointe, et Monsieur Alain METERY, Maire.

Le président, Monsieur Nicolas RAVAT, et le Vice-Président, Monsieur Alain METERY, ont été élus en réunion par le comité syndical. Le secrétariat est assuré par Madame Cécilia Tissot.

Pour toute question concernant le SIVOS, vous pouvez joindre le secrétariat au 03.85.40.13.54, ou vous rendre à la mairie de Loisy.

Les Agents communaux

Les services administratifs



Cécilia TISSOT,
secrétariat
mairie et SIVOS



Lucie BOIREAU,
agence postale
communale

La cantine scolaire



Marcelline FRANCO,
cuisinière



Lydie RAVAT,
cantinière

Les services techniques



Catherine
GEOFFROY,
responsable salle des
fêtes



Nicolas
BOURGEOIS,
cantonnier



Didier MASOYER,
cantonnier

Le budget communal 2020

Le budget, élaboré par les adjoints et le maire, a été présenté au conseil et voté lors de la séance du 21 février dernier. En effet nous avons choisi de voter le budget avant la réélection du nouveau conseil, afin de faciliter leur installation et de montrer la continuité de l'action communale quelle que soit l'équipe qui nous succède. La nouvelle équipe a le choix de modifier ce qu'elle souhaite, au regard de nos ressources et de leurs visions.

Le conseil de la mandature 2020-2026 a pris connaissance du budget lors du conseil du 30 juin et n'a pas porté de remarques.

Les ressources fiscales s'élèvent à 211 000 € (Taxe d'habitation, Taxe foncière, Taxe foncière non bâti).

Notons que la commune est comme chaque année redevable d'un prélèvement obligatoire (FNGIR) de fonds de compensation de solidarité de 34 508€ (dépense).

Le Conseil Municipal, pour la sixième année consécutive, décide de maintenir la fiscalité des taux de référence communaux de 2019 pour 2020 à :

Taxe Foncière sur le bâti : 15.41%.

Taxe Foncière sur le non-bâti : 42,53%.

La taxe d'habitation n'étant plus votée par la commune, elle reste au taux de 16.52%.

La CFE étant touchée par la Communauté de communes depuis le passage à la FPU (fiscalité professionnelle unique) elle compense entièrement cette perte aux communes soit **19 261 €** nous concernant.

Nous débutons notre mandat avec une dette, de 473 289 € en 2020. Elle s'élevait à 1 200 € par habitant en 2015, elle s'élève à 710 € en 2020

Le Budget primitif 2020 de la commune s'élève à **877 476 €**.

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi à **596 053 €**, la section d'investissement à **281 423 €** et nous virerons cette année **86 222 €** de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Soyons prudents car notre trésorerie se doit d'être au-delà de 80 000€ pour débiter l'année avec sérénité. D'autant que beaucoup de recettes : cantine, locations, garderie sont impactées par la crise et que nous devons passer ce cap difficile pour nos finances.

**La section de fonctionnement s'équilibre
en dépenses et en recettes à : 596 053 €**

DÉPENSES

011-Charges à caractère général : 171 250 € (eau, électricité, gaz, fournitures d'entretien, scolaires, administratives, équipement, primes d'assurance, etc.)

012-Charges de personnel : 160 600 € (salaires et charges sociales)

**014- Prélèvement FNGIR :
34 508 €**

**022- Dépenses imprévues :
30 364 €**

**023- Prélèvement pour
financer**

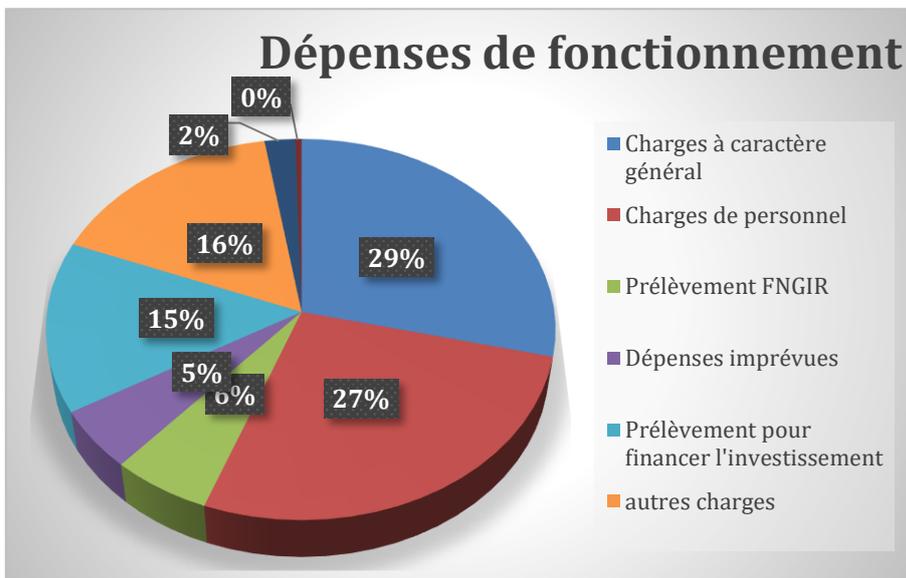
l'investissement : 86 222 €

**65-Autres charges de
gestion courante : 97 895 €**

**66-Charges financières :
12 714 €**

67-Charges exceptionnelles : 2 500 €

**68-Dotation et provisions pour risques de fonctionnement courant: aucun
cette année**



RECETTES

002-résultat de fonctionnement 2019 reporté: 122 224 €

70- Produits des services : 55 042 €

Concessions cimetièrre, cantine scolaire, taxe d'affouage, redevance du domaine public, produits forestiers

73- Impôts et taxes : 230 261 €

74-Dotations et participations : 138 926 €

notre DGF est de 130 370 € soit 195€ par habitant .Nous sommes 666 habitants au recensement 2017 valable pour 2020

75-Produits de gestion courante : 49 600 €

Revenus des immeubles

77-Produits exceptionnels : aucun

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à
281 423€
DÉPENSES**

16-Remboursement d'emprunt et dépôts et cautionnements : 62 361 €

001-Déficit 2019:113 102 €

21-Immobilisations corporelles : 105 960 € dont les investissements suivants :

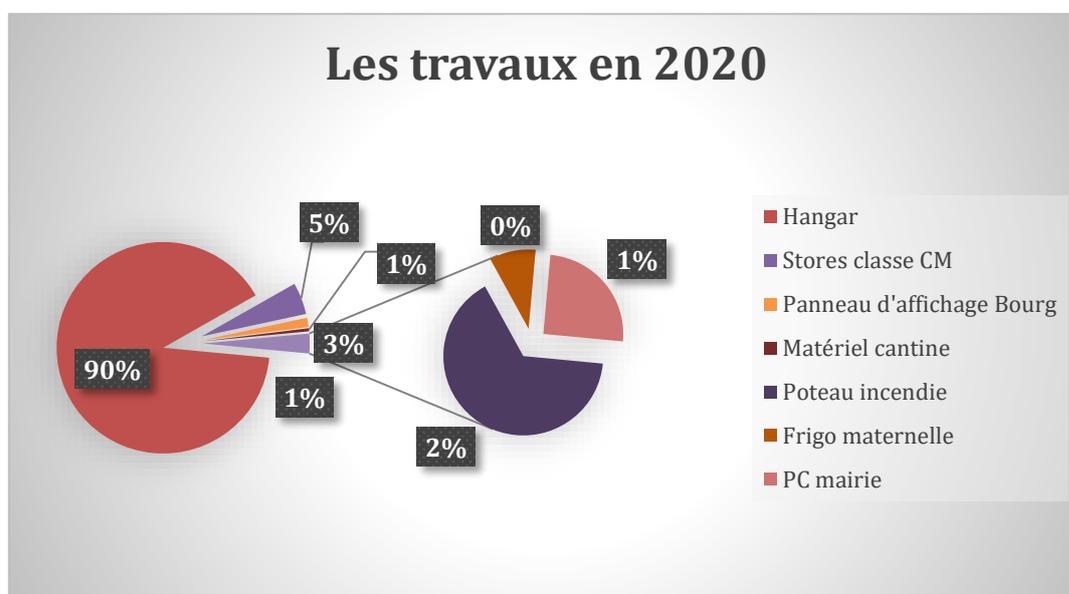
- **Hangar communal 95 605 €** : des subventions de DETR 2019 et 2020 (20 376€ et 4 064€) ainsi que des subventions du conseil départemental (5 600€) ont été obtenues pour ce gros projet pour un total de 30 040 €-et donc un autofinancement communal de 65 565 €

- **Les stores de la salle de classe des CM2 pour un total de 5151 €**

- **Poteaux incendie : Plainchamp : 2100 €**

- **Achat d'un réfrigérateur en maternelle : 300 €**

- **Un ordinateur en Mairie : 804€**



D'autres aménagements seront effectués en section de fonctionnement comme :

Dessertes à Plainchamp, aux ballots et à la Fay pour 1 800 € et un Kilomètre de fossés à Lagrelay, route de l'Abergement a déjà été réalisé pour **1 680 €**.

RECETTES

13-Subventions: 31966 €

10-Dotations, fonds divers et réserves : 15 000 €

1068-Excédents de fonctionnement capitalisés : 147 735 €

165-Dépôts et cautionnement : 500 €

021- Virement de la section de fonctionnement à l'investissement 86 222 €

Point d'horizon de Terres de Bresse

Investissements de la communauté de communes sur notre commune

Voirie : le montant d'investissement sera d'environ **28000 €** sur notre commune avec :

-La reprise de la rue des fontaines et la réfection complète de la rue de Plainchamp.

Par ailleurs, 8 tonnes d'enrobé à froid ont été à nouveau commandées pour combler les trous de notre voirie.

Budget 2020 de la Communauté de Communes Terres de Bresse

Le budget 2020 s'élève à **7 430 314.00 €** en recettes et dépenses de fonctionnement et à **4 877 356.00 €** en dépenses et en recettes d'investissement.

Les taux des taxes 2019 ont été maintenus, soit :

Taxe d'habitation : 4.96 %

Taxe foncière sur le bâti : 3.34 %

Taxe foncière sur le non bâti : 1.96 %

Cotisation foncière des entreprises : 20.63 %.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la Communauté de Communes Terres de Bresse :

www.terresdebresse.fr

Les délégués à la communauté de Communes sont automatiquement le Maire et le Premier Adjoint, sauf si l'un d'entre eux cède sa place au profit du conseiller suivant dans l'ordre du tableau.

Délégués communautaires de Loisy : Isabelle BAJARD et Nicolas RAVAT.

Le prochain conseil communautaire doit avoir lieu le 9 juillet avec l'élection du Président et du bureau.

Loisy face à la crise sanitaire

Dès le 16 mars, nous avons dû réorganiser au plus vite la continuité des services indispensables à la vie de nos habitants afin de leur permettre de s'approvisionner en nourriture, en médicaments, garder un lien social, etc. ; et pour continuer à remplir les formalités administrative d'urgences : état civil, décès, autorisations, demandes diverses.

La gestion de la crise

Aussi nous avons :

Au niveau des agents :

- réorganisé la mairie sans accueil physique mais avec un télétravail et une bascule de la ligne de la Mairie sur le portable de notre secrétaire tous les jours du lundi au vendredi.
- effectué 15 jours de confinement complet de nos agents communaux - sauf au secrétariat, puis organiser le service d'entretien de la commune, avec 3 jours /2 jours de travail en alternance pour nos agents techniques des espaces verts, et enfin une reprise à temps plein avec des horaires décalés.
- mis en place une réouverture de l'agence postale communale afin d'apporter un service de proximité en toute sécurité pour notre agent et le client : pose d'un plexiglas, masques, gel hydro alcoolique.
- effectué une mise à jour quotidienne du site internet de la commune afin d'informer, conseiller, communiquer les possibilités à nos habitants.

Le site <https://commune-loisy.fr> a servi à bon nombre d'entre vous durant la crise.

Au niveau de la population :

- garder le lien, venir en aide et commander des masques tissus ont été les premières actions du Maire, des membres du CCAS, des nouveaux et anciens conseillers.

Chaque conseiller a pu, dans son hameau, prendre des nouvelles de ceux qui sont seuls ou en difficulté, chaque semaine du confinement. Un moment au téléphone pour rompre l'isolement, prendre des nouvelles, expliquer la marche à suivre, offrir leurs services pour effectuer la livraison de courses, de médicaments, de pain, du journal, des attestations de déplacement, mais aussi un bouquet de Muguet pour se reconforter mutuellement.

- aidé, de manière ponctuelle, des familles dans le besoin avec l'aide des restaurants du Cœur de Louhans puis de Cuisery.

- la commune avait depuis la fin mars commandé des masques chirurgicaux et tissus pour les agents et nos habitants ; seule une infime partie des masques chirurgicaux nous sont parvenus à l'heure où nous écrivons ces lignes (commande auprès de l'association des Maires de Saône et Loire) et tous les masques tissus ont été distribués à la population (commande auprès de la Région).

Enfin sachez que nous avons interpellé le 25 mai notre département concernant les masques attendus dès le 11 mai avec impatience, et le département nous a offert un masque supplémentaire par habitant.

Depuis le 8 juin, la mairie est ouverte au public sans rendez-vous les :

Lundi-mardi matin de 9h à 12h

Les vendredi après-midi de 14h à 18h.

La permanence du Maire, le 1^{er} samedi de chaque mois, est également rétablie.

[Ces horaires resteront en vigueur jusqu'à possibilité de retour complet à la normale.](#)

Au niveau des investissements : ils sont décalés à l'automne pour le hangar. La création du fossé à Lagrelay a pu être réalisée, ainsi qu'une desserte aux Colurons, les dessertes des Ballots et de la Fay au Grebon étant encore à programmer.

Bibliothèque

La bibliothèque a ré-ouvert ses portes jeudi 4 juin et a retrouvé avec plaisir ses habitués et même quelques nouveaux lecteurs. Les gestes "barrière" (une famille à la fois, gel ou lavage des mains obligatoire, masque recommandé) ont été respectés, les livres rendus mis en "quarantaine" pour être prêtés lors de la permanence suivante.

Votre bibliothèque est à votre disposition lors de la permanence du jeudi de 17h30 à 18h30 à la salle Claire Joie. Le prêt est gratuit et les lecteurs peuvent emprunter autant d'ouvrages qu'ils veulent pendant le temps qu'ils souhaitent, sauf, bien sûr, si l'ouvrage est réclamé par un autre lecteur. Un très grand choix de livres (romans, documentaires, récits, littérature jeunesse, bandes dessinées, ect.) et de DVD vous est proposé et, grâce aux dons et achats, ce choix s'élargit régulièrement. Vous pouvez en consulter la liste sur le site municipal : <https://commune-loisy.fr/la-bibliotheque/>

Nous espérons que le prêt, la lecture offerte et les animations dans les classes du RPI, mis en veille pendant le confinement, pourront reprendre à la rentrée de

septembre avec l'accord et la collaboration des enseignants. Cependant les enfants des deux communes, accompagnés d'un adulte, pourront continuer à emprunter lors de la permanence du jeudi pendant toutes les grandes vacances, puisque la bibliothèque restera ouverte tout l'été.

Six boîtes à lire sont à votre disposition sur les deux communes et sont appréciées de ceux des lecteurs qui n'ont pas le temps de se rendre à la permanence. Les personnes intéressées peuvent y puiser de la lecture à volonté et y déposer des ouvrages qu'elles souhaitent donner, pourvu qu'ils soient en bon état. L'équipe de la bibliothèque les vérifie régulièrement pour s'assurer qu'elles fonctionnent bien et les réapprovisionne en cas de besoin.

Si vous avez des questions (disponibilité des ouvrages, portage, rencontres Books & Coffee, dons, suggestions d'achat, etc.) vous pouvez contacter les responsables à l'adresse mail suivante:

bibliotheque@commune-loisy.fr et demander que vous soit envoyée par mail la lettre d'information mensuelle.

Les manifestations et informations

Traditionnels Vœux de Madame le Maire le 12 janvier 2020

Comme chaque année, les vœux de Madame le Maire se sont déroulés à la salle des fêtes Plissonnier où une cinquantaine de personnes ont répondu présent. Les nouveaux habitants et les conseillers ont fait connaissance après un bilan informatif des actions et investissements de 2019. Nous avons pu échanger tout en partageant le verre de la nouvelle année accompagné de petits fours.

Loto de l'APE

Le 26 Janvier à la salle Plissonnier, l'APE du RPI Loisy/Huilly a organisé son loto annuel.

Depuis plusieurs années la salle fait le plein. Une belle réussite pour nos enfants des écoles et leurs parents, avec beaucoup de préparation en aval pour nous offrir un après-midi de jeux rempli de chance pour certains.

Le traditionnel Boudin des pompiers

Le 9 février, près de 155 kilos de boudin ont été vendus en quelques heures par les pompiers lors de leur traditionnelle vente annuelle, mais les 90 fromages de têtes ont également remporté un vif succès.

La tombola a récompensé Messieurs Masoyer Sébastien, Cadot de Loisy et Bardou de l'Abergement de Cuisery.

Pour la sécurité de tous, comme chaque année, les pompiers de Loisy font la vérification de tous les Poteaux incendie (états, écoulements, etc.). Cet exercice peut troubler l'eau. Prenez vos précautions.

Cette manœuvre aura lieu :

Le samedi matin 4 juillet 2020

de 9h à 12 heures



Concert de la Saint Valentin par l'Harmonie de Branges

Le 14 février 2020 l'Harmonie de Branges, avec ses 50 musiciens, sa chanteuse, s'est produite à la salle des fêtes pour charmer les loisytaises et les loisytais venus écouter leur nouveau répertoire très varié : jazz, musique classique et variété française.

10 morceaux étaient au programme dont : La Relève de la garde, Waltzing Whit Stauss, Il jouait du piano debout en version chanté, Sofia, etc.



Cette soirée a obtenu un immense succès et les 50 personnes présentes les ont applaudis chaleureusement.

Pour notre plus grand plaisir, ils ont prolongé la soirée en rejouant quelques morceaux.

Après-midi Belote du 15 février

Cette année encore, l'équipe du CCAS a organisé son concours de belote avec 34 doublettes, des crêpes et des boissons - surtout du cidre - ont régalé nos habitués. Ce concours primait avec gigot d'agneau pour les premiers, bœuf, poulet, pâté de campagne et la fameuse tête de cochon décernée à notre dernière doublette Le tout avec une tombola et dans la bonne humeur. Un grand merci à Messieurs Georges Genevois de Gigny et Pierre Vion de Cuisery qui nous font le plaisir de nous assister.



Bien vivre sa retraite

Le mercredi 19 février dernier, en partenariat avec le CCAS de Loisy et la CARSAT, la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté est venue nous présenter ses Ateliers **Bons Jours**, destinés aux personnes de plus de 60 ans. 7 ateliers nous ont été proposés :

- nutrition
- équilibre
- force et forme au quotidien
- peps Euréka pour la mémoire
- le sommeil
- bon'us Tonus
- vitalité





26 personnes, venues de différentes communes, étaient présentes. Après la présentation, nous avons pu mettre en pratique, par petits groupes, les différents ateliers. Plusieurs personnes se sont inscrites afin de pouvoir participer aux 12 séances hebdomadaires qui se dérouleront

les mercredis dans la salle d'évolution à Loisy. Tout le monde était enchanté de cet après-midi.

À suivre... En attendant :

Le service de prévention et d'accompagnement seniors «ensemble avec le temps» de la communauté de commune vous propose des Remus méninges. Élaborés par Madame Catherine GALOPIN, animatrice de l'accueil à votre écoute au 06.07.07.09.06.

Quelques extraits :

Je vous rappelle qu'il existe le TAD (Transport A La Demande) qui peut faciliter vos déplacements sur le territoire de la COM COM le mardi matin en réservant la semaine antérieure pour vos rendez-vous sur Cuisery (médecin, pharmacie, commerce Colruyt, marché).

Tarif unique 4 euros aller-retour. N'hésitez pas à m'appeler.

Que faire en cas de coup de chaleur ?

Chez l'adulte, les symptômes du coup de chaleur sont une agressivité inhabituelle, une peau chaude et rouge, des nausées et vomissements, des crampes musculaires, de la soif, des maux de tête, voire une perte de connaissance. Chez une personne âgée, il se traduit également par une grande fatigue, des étourdissements, des vertiges ou des troubles de la conscience. Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort : contactez immédiatement les secours en

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

Boire environ 1.5L d'eau par jour

Passer du temps dans un endroit frais

MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER

Manger en quantité suffisante

Donner des nouvelles à ses proches

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

Santé publique France

composant le 15 ou le 112. En attendant, il est important de rafraîchir la personne : aspersion d'eau froide, serviettes humides, courants d'air, éventail, ventilateur, etc. On peut également appliquer des poches de glace à la base des membres et sur le cou.

TROIS MINUTES À MÉDITER

EXERCICE

Laissez ce que vous êtes en train de faire.

Redressez-vous doucement si vous êtes un peu avachi, ouvrez les épaules, tenez votre nuque droite, sans raideur.

Ne cherchez pas à contrôler votre respiration... à respirer de telle ou telle façon... laissez juste votre souffle aller et venir.

Ne réfléchissez pas à votre souffle, mais ressentez-le, simplement.

Reliez-vous aux sensations liées à la respiration : l'air qui entre, puis ressort, de votre nez et de votre gorge... les mouvements de votre poitrine et de votre ventre qui s'abaissent et s'élèvent, à leur rythme... Sentez tout votre corps qui respire...

Si votre attention s'en va, ce n'est pas grave, c'est normal, revenez juste à la conscience du souffle, replacez toutes les sensations physiques liées au souffle au centre de votre attention...conscience des mouvements de votre poitrine et de votre ventre...conscience de tout votre corps qui respire, tout seul, tranquillement...

La pleine conscience du souffle est aussi le socle de toutes les pratiques méditatives que nous aborderons ensemble plus tard.

Répéter ce petit exercice plusieurs fois dans la journée : pendant quelques minutes, simplement se centrer sur ses mouvements respiratoires.

Extrait du livre 3 minutes pour méditer Christophe ANDRE

CONSEILS

A quoi nous sert cet exercice ? Peut-être à rien. Mais peut-être peut-il nous aider à développer nos capacités d'attention. Chaque fois que nous notons que notre esprit a quitté le souffle et qu'il est parti dans nos pensées, et chaque fois que nous revenons au souffle, nous « musclons » un peu plus notre attention.

Charades et devinettes des instruments de musique (réponses à la fin du P'tit Loisytais)

1 - Mon premier est la première lettre de l'alphabet. Les jambes, les bras, la tête compose mon second. Mon troisième sert à jouer aux jeux de société. Mon quatrième est un pronom personnel singulier. Mon tout est un instrument de musique.

2 - Mon premier est un oiseau qui dérobe ce qui brille. Mon deuxième est la première lettre de l'alphabet. Mon troisième signifie « Non » en anglais. Mon tout est un instrument de musique.

3 - Mon premier est l'inverse du haut. Mon deuxième est un pronom personnel à la deuxième personne du singulier. Mon troisième est le plat principal des chinois. Mon tout est un instrument de musique.

4 - Au Nouvel-An on s'embrasse sous mon premier. Mon deuxième est le contraire de « têt ». Mon tout est un instrument de musique à cordes.

5 - La musique fait partie de mon premier. Mon second n'est pas beaucoup. Mon tout est un instrument de musique.

6 - Mon premier est le contraire de « bas ». Mon deuxième brûle dans le feu. Mon tout est un instrument de musique à vent.

7 - Mon premier est le contraire de la mort. Mon deuxième se boit. Mon troisième n'est pas court. Mon quatrième se rajoute dans un plat manquant de goût. Mon tout est un instrument de musique.

Carnaval des enfants de l'APE du RPI Loisy/Huilly le 7 Mars

Il fut malheureusement annulé, mais tous pouvaient venir retirer leur tarte au sucre à la salle des fêtes d'Huilly dans un chaleureux accueil et avec de beaux bouquets de jonquilles à emporter, tous confectionnés par les parents d'élèves au profit des élèves du RPI.

Le banquet des chasseurs du 7 mars

Le 7 mars dernier, pour remercier les propriétaires des terres et des bois, la société de chasse LA FAISANE a organisé son banquet annuel. Une centaine de personnes, élus, propriétaires et invités étaient présents.

Au menu :

Potage, puis Terrine de gibier

Civet de sanglier et ses pommes de terre

Trou Bourguignon

Cuissot de chevreuil rôti et sa salade

Fromages

Assiette variée de choux pâtissiers.

Tout ceci accompagné de bons vins et préparé avec le plus grand soin dans les règles des mesures d'hygiène. Un repas copieux et succulent apprécié par tous les convives.

Une soirée très agréable suivie d'une tombola.

Les bénévoles du fleurissement ont la main verte !

La commission a réalisé l'embellissement de la commune, le samedi 16 mai au matin, en petit comité, mais cela n'a pas changé la ferveur des participants.

Merci à toutes les mains vertes de la commune qui, au bourg et dans tous les hameaux, égayaient notre village de mille et une couleurs et senteurs de fleurs d'été.



Les conscrits 2020

« La journée des conscrits aura lieu le samedi 31 octobre à Loisy, pour cette occasion rien ne change, sauf la date. Les coupons d'inscriptions qui vous ont été transmis sont toujours valables, merci de bien vouloir les retourner au plus vite et avant le 10 septembre (date butoir) pour nous permettre la meilleure organisation possible pour cette journée. Nous espérons que vous serez nombreux à vous joindre à nous pour que nous puissions fêter comme il se doit nos classes en 0 et en 5. »

La présidente, Cécile Boireau "



L'environnement

Parole d'une habitante :

« Nous vivons dans un charmant village de campagne, que les habitants et la municipalité s'efforcent de fleurir, d'embellir et d'entretenir.

Où il est agréable de se promener en profitant de la nature, du chant des oiseaux.

Mais quel dommage que notre plaisir soit perturbé par la rencontre de détritrus (bouteille plastique, canette ou boîte de soda) jetés le long de nos routes et chemins.

Alors soyons acteur de notre environnement en respectant et protégeant notre si paisible et plaisant environnement. Mettez vos détritrus dans les points de collectes appropriés. »

Brulage des déchets toujours interdits !

Je vous informe également que nous sommes en zone d'alerte vis-à-vis de nos réserves en eau. Arrêté préfectoral du 24 juin 2020 BSCD2020/093 portant restriction temporaire de certains usages de l'eau sur le département de Saône et Loire.

Nouveau à Loisy !

Suite à la décision du conseil et la sollicitation d'un marchand ambulant de Brienne, depuis le 17 juin, un camion pizza est installé sur le parking de la salle des fêtes et vous propose des pizzas et boissons à emporter. Un réel succès pour le premier soir ou seulement une affiche et une information sur Facebook le jour même a été partagé par notre adjointe.

Un régal et un grand choix vous attendent dorénavant tous les mercredis soirs de 16h à 21h.

Bon appétit !



Les comptes rendus des conseils

République Française

Mairie de LOISY

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
du 24 janvier 2020.

Porté à l'affichage le 31 janvier 2020.

Le Conseil Municipal réuni le 24 janvier 2020, à 20 H, sous la Présidence de
Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour :
 - projet hangar communal.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le plan de financement suivant pour le projet hangar communal :
 - Coût du projet : 81 466.00 € HT
 - DETR 2019 : 20 376.00 €
 - DETR 2020 : 12 220.00 €
 - Appel à projet départemental 2020 : 5 600.00 €
 - Reste à charge pour la commune : 43 270.00 € HT soit 59 563.20 TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'obtention de ces subventions.
- **VALIDE**, à l'unanimité, les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise pour intégrer le transfert de la compétence eau potable à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom et intégrer les communes de Lacrost et Préty au SIERL.
- **VALIDE**, à l'unanimité, les nouveaux statuts du syndicat AGEDI, transformant le syndicat en syndicat mixte ouvert.
- **SURSOIT**, à l'unanimité la décision de création de poste dans l'attente de nouvelles informations.
- **REFUSE**, à l'unanimité, d'accorder une subvention à EREA, OGEC Saint Valérien, PEP Chalon-sur-Saone, et transmet au CCAS les demandes de FNATH, les Papillons Blancs, les Restaurants du Cœur.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la continuité de la convention cantine avec Huilly-sur-Seille pour l'année 2020, DIT que la participation pour l'année 2020 de la commune de Huilly-sur-Seille s'élève à 3299.00 €.
- **DÉCIDE** des grandes lignes budgétaires,

- **ENTEND** différentes informations sur la commission enfance jeunesse de Terres de Bresse et sur le PADD.

La séance est levée à 23h00

Secrétaire de Séance : Maryline BOUILLET

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Mme Le Maire, Isabelle BAJARD.

République Française

Mairie de LOISY

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2020.

Porté à l'affichage le 25 février 2020.

Le Conseil Municipal réuni le 21 février 2020, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2020.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'ajout de deux points à l'ordre du jour :
 - Vote du compte de gestion 2019 - budget assainissement
 - Vote du compte de gestion 2019 - budget communal.
- **REFUSE**, à l'unanimité, d'accorder une subvention à : ADOT 71, APE du collège les Dîmes, CFA du bâtiment d'Autun, CIFA de Mercurey, Espace gym Cuisery, Racing club bresse sud.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du **budget assainissement**, sous la Présidence de Didier BOIREAU, 2^{ème} adjoint, Madame le Maire ne participant pas au vote et ayant quitté la salle du conseil, compte administratif faisant apparaitre les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT REPORTÉ DE 2018	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2019
FONCTIONNEMENT	1 584.41 €	1 457.17 €	11 843.01 €	11 715.77 €
INVESTISSEMENT	673.57 €	1 087.22 €	1 278.81 €	1 692.46 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget assainissement.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, des affectations de résultat du budget assainissement.
- **VOTE**, à l'unanimité, le budget prévisionnel 2020 du budget assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 13 189.00 €			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	12 191.00 €	Ventes de services	800.00 €
Autres charges de gestion courante	300.00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	674.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	698.00 €	Résultat de fonctionnement reporté	11 715.00 €
Section d'investissement : 2 390.00 €			
DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	1 716.00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	698.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	674.00 €	Solde d'exécution section d'investissement	1 692.00 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget communal, sous la Présidence de Didier BOIREAU, 2^{ème} adjoint, Madame le Maire ne participant pas au vote et ayant quitté la salle du conseil, **compte administratif** faisant apparaitre les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT REPORTÉ DE 2018	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2019
FONCTIONNEMENT	432 890.95 €	537 800.05 €	165 051.09 €	269 960.19 €
INVESTISSEMENT	139 033.46 €	134 854.65 €	- 108 923.17 €	-113 101.98 €

Restes à réaliser	38 334.00 €	3 700.00 €		
Résultat définitif investissement				- 147 735.9 8
Résultat cumulé				122 224.21 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget communal.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, des affectations de résultat du budget communal.
- **VOTE**, à l'unanimité, le budget prévisionnel 2020 du budget communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 596 053.00 €			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	171 250.00 €		
Charges de personnel	160 600.00 €	Produits des services, du domaine, ventes	55 042.00 €
Atténuations de produits	34 508.00 €	Impôts et taxes	230 261.00 €
Autres charges de gestion courante	97 895.00 €	Dotations et participations	138 926.00 €
Charges financières	12 714.00 €	Autres produits de gestion courante	49 600.00 €
Charges exceptionnelles	2 500.00 €		
Dépenses imprévues	30 364.00 €		
Virement à la section d'investissement	86 222.00 €	Résultat de fonctionnement reporté	122 224.00 €
Section d'investissement : 281 423.00 €			
DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	105 960.00 €	DETR	20 376.00 €
<i>Hangar communal</i>	<i>95 605.00 €</i>	Subvention département	10 800.00 €
<i>Stores occultant classe élémentaires</i>	<i>5 151.00 €</i>	Subvention Fondation CMP Assurances	790.00 €

Panneau d'affichage Bourg	1 500.00 €	FCTVA	13 000.00 €
Casseroles cantine	500.00 €	Cautions	500.00 €
Poteau incendie Plainchamp	2 100.00 €	Taxe d'aménagement	2 000.00 €
Réfrigérateur classe maternelles	300.00 €	Virement de la section de fonctionnement	86 222.00 €

<u>PC</u>	<u>804.00</u>	Excédent de fonctionnement capitalisé	de 147 735.00 €
<u>mairie</u>	<u>€</u>		
TOTAL	105 960.00 €		
Emprunts et dettes assimilées	62 361.00 €		
Solde d'exécution de la section d'investissement	113 102.00 €		

- DÉCIDE de ne pas modifier les taux des taxes pour 2020, soit :
 - Taxe d'habitation : 16.52 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 15.41 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 42.5 %
- **PREND CONNAISSANCE :**
 - Des informations concernant le PDIPR
 - D'une demande de la directrice des écoles concernant la rentrée 2020-2021
 - Du budget 2020 du syndicat mixte d'aménagement des cours d'eau du bassin versant.

La séance est levée à 22h30.

Secrétaire de Séance : Didier BOIREAU.

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Mme Le Maire, Isabelle BAJARD.

République Française

Mairie de LOISY

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
du 26 mai 2020.

Porté à l'affichage le 3 juin 2020.

Le Conseil Municipal réuni le 26 mai 2020, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- **INSTALLE** les conseillers élus le 15 mars,

Sous la Présidence de Madame Sylvette TARTARIN, doyenne de l'assemblée,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour : délégations des pouvoirs du conseil municipal au Maire.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil précédent.
- **PROCÈDE** à l'élection du Maire : Madame Isabelle BAJARD, unique candidate, est élue avec 14 voix pour et un vote blanc.

Sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- **DÉCIDE** de maintenir le nombre d'adjoint à 3.
- **PROCÈDE** à l'élection du Premier Adjoint : Monsieur Nicolas RAVAT, unique candidat, est élu avec 14 voix pour et un vote blanc.
- **PROCÈDE** à l'élection du Deuxième Adjoint : Messieurs Daniel BOULAY et Rémy GAUTHIER se portent candidats. Monsieur Rémy GAUTHIER est élu avec 9 voix ; Monsieur Daniel BOULAY a obtenu 6 voix.
- **PROCÈDE** à l'élection du Troisième Adjoint : Madame Mariana DA SILVA, unique candidate, est élue avec 14 voix pour et un vote blanc.
- **PROCÈDE** à la lecture de la charte pour l'élu local.
- **VOTE**, à l'unanimité, les taux suivants pour les indemnités des élus :
 - Indemnité du Maire : 33% de l'Indice Brut de référence (ou IB)
 - Indemnité du 1^{er} Adjoint : 14% de l'IB
 - Indemnité du 2^{ème} et 3^{ème} Adjoint : 10% de l'IB
- **TRANSMET**, à l'unanimité, les délégations de pouvoir ci-dessous à Madame le Maire, afin de faciliter la gestion courante :
 - Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, y compris tarifs liés à la casse durant les locations, comme pour la salle des fêtes (Article L. 2122-22 du CGCT - 5)
 - Passer des contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférent (Article L. 2122-22 du CGCT - 6)
 - Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement de services municipaux Article L. 2122-22 du CGCT - 7)
 - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (Article L. 2122-22 du CGCT - 8)
 - Accepter les dons et legs (Article L. 2122-22 du CGCT - 9)

- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme (Article L. 2122-22 du CGCT - 14)
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (CAUE, AMF, AMSL, etc.)
- Encaisser les chèques émis au profit de la commune, quel que soient les montants
- **DÉSIGNE**, à l'unanimité, les représentants dans les différents syndicats comme suit :
 - Communauté de commune Terres de Bresse : Isabelle BAJARD et Nicolas RAVAT (Titulaires)
 - Syndicat AGEDI : Isabelle BAJARD
 - Délégué à la défense : Daniel HAUTEVELLE
 - SYDESL : Dorian CHOSSAT et Rémy GAUTHIER, titulaires, Jérémy RIGAUD, suppléant
 - SIABVT : Déborah CADOT et Sylvette TARTARIN, titulaires, Emmanuel GAUTHIER et Sébastien MASOYER, suppléants
 - SIERL : Daniel BOULAY et Rémy GAUTHIER, titulaires
 - SIVOM du Louhannais : Mariana DA SILVA et Martine FRAPPET, titulaires
 - CNAS : Mariana DA SILVA
 - SIVOS Loisy/Huilly-sur-Seille : Déborah CADOT, Sébastien MASOYER et Nicolas RAVAT, titulaires
- **FIXE**, à l'unanimité, à 10 le nombre des membres au CCAS
- **DÉSIGNE**, à l'unanimité, les membres suivant pour siéger au conseil d'administration du CCAS : Mariana DA SILVA, Martine FRAPPET, Catherine RAVAT, Jérémy RIGAUD et Sylvette TARTARIN.
- **CRÉE**, à l'unanimité, les commissions communales suivantes et en désigne les membres :
 - Bâtiments communaux, cantine scolaire (bâtiment), voirie (y compris fossés et dessertes) et bois : Déborah CADOT, Emmanuel GAUTHIER, Sébastien MASOYER, Daniel PAUTET et Nicolas RAVAT
 - Communication, cérémonies, vie associative, jeunesse, actions culturelles et communales, affaires scolaires : Isabelle BAJARD, Mariana DA SILVA, Daniel HAUTEVELLE et Sylvette TARTARIN
 - Budget : Mariana DA SILVA, Daniel HAUTEVELLE et Sylvette TARTARIN

- Fleurissement, attraits touristiques et chemins pédestres : Daniel HAUTEVELLE, Catherine RAVAT et Jérémy RIGAUD
- Santé et sécurité : Isabelle BAJARD, Daniel BOULAY, Martine FRAPPET et Daniel PAUTET.
- **PREND CONNAISSANCE :**
 - D'une demande pour le passage d'un camion épicerie
 - D'une demande de stationnement pour un camion pizza
 - D'un devis pour une réparation à l'église

La séance est levée à 22h30.

Secrétaire de Séance : Déborah CADOT

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Madame Le Maire, Isabelle BAJARD.

Loisy marquée par l'Histoire

Cérémonie du 8 mai :

La cérémonie du 8 Mai s'est donc déroulée en petit comité et sous un beau soleil, comme les directives préfectorale nous y autorisaient : c'est-à-dire sans public, moins de 5 personnes et en respectant les gestes barrières. Sous l'œil attentif et participative d'une de nos habitante vivant à proximité, la cérémonie s'est déroulée avec notre chef de corps des sapeurs-pompiers, le Maire et 2 de ses adjoints .Nous avons lu à tour de rôle les noms de chacun des morts pour la France de notre monument. Le texte de Notre président dont je souhaitais vous faire part.

Nous avons comme traditionnellement déposé une gerbe, observé une minute de silence et chanté la Marseillaise.

N'ayant pu partager ce moment avec vous, nous souhaitons partager les mots du Président, en mémoire de nos combattants morts pour la France.

Le Président de la République

Message

À l' occasion de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Ce message ne ressemble pas à un 8 mai.

Il n'a pas le goût d'un jour de fête.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous rassembler en nombre devant les monuments de nos villes, sur les places de nos villages, pour nous souvenir ensemble de notre histoire. Malgré tout, la Nation se retrouve par la pensée et les mille liens que notre mémoire commune tisse entre nous, cette étoffe des peuples, que nous agitions en ce jour dans un hommage silencieux.

C'est dans l'intimité de nos foyers, en pavoisant nos balcons et nos fenêtres que nous convoquons cette année le souvenir glorieux de ceux qui ont risqué leur vie pour vaincre le fléau de nazisme et reconquérir notre liberté.

C'était il y a 75 ans.

Notre continent refermait grâce à eux le chapitre le plus sombre de son histoire : cinq années d'horreur, de douleur, de terreur.

Pour notre pays, ce combat avait commencé dès septembre 1939.

Au printemps 1940, il y a 80 ans, une vague ennemie avait déferlé sur les frontières du Nord -Est et la digue de notre armée n'avait pas tenue.

Nos soldats pourtant s'étaient illustrés à de nombreuses reprises. Ceux de Montcornet, d'Abbeville, de Grenoble, ou de Stone, les hommes de Narvik, les cadets de Saumur, l'armée des Alpes avaient défendu avec vigueur notre territoire et les couleurs de notre pays.



Ils sont « ceux de 40 », leur courage ne doit pas être oublié.

Dans le crépuscule de cette « étrange défaite », ils allumèrent des flambeaux. Leur éclat était un acte de foi et, au cœur de l'effondrement, il laissait poindre la promesse du 8 mai 1945.

Cette aube nouvelle fut ensuite conquise de haute lutte par le combat des armées françaises et des armées alliées, par les Français Libres qui jamais ne renoncèrent à se battre, par le dévouement et le sacrifice des Résistants de l'intérieur, par chaque Française, chaque Français qui refusa l'abaissement de notre Nation et le dévoiement de nos idéaux.

La grande alliance de ces courages permit au Général DE GAULLE d'asseoir la France à la table des vainqueurs.

La dignité maintenue, l'adversité surmontée, la liberté reconquise, le bonheur retrouvé : nous les devons à tous ces combattants, à tous ces Résistants.

A ces héros, la Nation exprime son indéfectible gratitude et sa reconnaissance éternelle.

Le 8 mai 1945, c'est une joie bouleversée qui s'empara des peuples. Les drapeaux ornaient les fenêtres mais tant d'hommes étaient morts, tant de vies étaient brisées, tant de villes étaient ruinées.

A la liesse succéda la tristesse et la désolation. Avec le retour des Déportés, les peuples découvrirent bientôt la barbarie nazie dans toute son horreur ...

Rien, plus jamais ne fut comme avant.

La fragilité révélée de nos vies et de nos civilisations nous les rendit plus précieuses encore. Au bout de cette longue nuit qu'avait traversé le monde, il fallait que l'humanité relevât la tête. Elle venait de découvrir horrifiée qu'elle pouvait s'anéantir elle-même et il lui fallait désormais refaire le monde, de fond en comble, ou tout le moins « empêcher que le monde ne se défasse », selon le mot de Camus.

Ce fut l'heure, en France, de l'union nationale pour fonder « les beaux jours » annoncés par le Conseil National de la Résistance et bientôt retrouvés.

L'heure en Europe, de l'effort commun pour bâtir un continent pacifié et fraternel.

L'heure dans le monde, de construire les Nations unies et le multilatéralisme.

Aujourd'hui, nous commémorens la Victoire de ce 8 mai 1945, bien sûr, mais aussi, mais surtout, la paix qui l'a suivie.

C'est elle, la plus grande Victoire du 8 mai. Notre plus beau triomphe.

Notre combat à tous, 75 ans plus tard.

Vive la République !

Vive la France !

Emmanuel MACRON

Anniversaire de l'appel du 18 juin

Extrait des Remus-méninges, par Madame Catherine GALOPIN, Communauté de Communes Terres de Bresse:

« En cette année 2020, sera commémoré les 80 ans de l'appel du 18 juin. Ce discours est mythique et pourtant il n'en reste aucun enregistrement. L'appel a été diffusé par la BBC, le 18 juin 1940 à 22 heures et le lendemain à midi.

Nous connaissons tous la photo souvent utilisée pour illustrer ce moment historique. Toutefois elle date de 1941.



En effet, le Général porte sur sa vareuse la médaille de la Croix de Lorraine, choisie comme emblème de la France libre en juillet, c'est à dire un mois après l'appel du 18 juin.

L'appel n'a d'ailleurs pas été entendu par beaucoup de monde en France car le Général de Gaulle était peu connu et, surtout, l'appel fut diffusé en pleine débâcle, civile et militaire.

Néanmoins, le texte fut édité dans les presses régionales.

Il est considéré comme le texte fondateur de la Résistance française dont il demeure le symbole.

Charles de Gaulle prit ensuite régulièrement la parole à la radio. Il devint, dès lors, l'homme représentant la France Libre et combattante. Dès l'été 1940, il fut rejoint par des milliers de volontaires : les premiers combattants des Forces Françaises Libres.

Le saviez-vous ? La version filmée a été réalisée bien plus tard, le 2 juillet 1940 pour les actualités cinématographiques. L'affiche connue comporte aussi un texte différent car il s'agit d'une affiche publiée le 5 août 1940 dans quelques rues de Londres.

A Loisy...

La ferme et la rue de la Grange Gaule tiennent leur nom de cette même illustre famille. Vous pouvez voir une pancarte après la ferme qui nous rappelle qu'ici, la famille de Charles DE GAULLE avait sa propriété.

Calendrier 2020

Juillet	26	Vente de bréchets à emporter (à la cabane de chasse)
Septembre	13	Repas paroissial
Octobre	4	Repas du CCAS
	11	Puces des couturières -Foyer Rural
	31	Repas des conscrits
Novembre	11	Cérémonie
Décembre	5	Banquet des pompiers
	18	Arbre de Noël des Enfants à LOISY

Services communaux

ATTENTION ! LES HORAIRES CHANGENT

Pour s'adapter à la situation sanitaire et aux remplacements d'agents

Secrétariat de Mairie :

Tél. : 03.85.40.13.54

Email : mairie@commune-loisy.fr

Site internet : www.commune-loisy.fr

Ouverture au public :

Lundi-Mardi : 9h à 12h

Vendredi : 14h à 18h

Fermeture estivale du service : du 27 juillet au 14 août inclus.

Permanences de Madame le Maire :

Le Vendredi après-midi 14h-18h

Le mercredi après-midi 13h30- 14h30

Le 1er samedi de chaque mois 9h -12h et pour les autres samedis sur rendez-vous.

Pas de permanence le 1^{er} août.

Agence Postale communale de Loisy :

Tél. : 03.85.27.04.37

L'agence postale sera tenue par Mme SICARD durant le remplacement de Lucie BOIREAU, avec **des horaires modifiés, à partir du mercredi 29 juillet.**

Tenez-vous informés.

Fermeture estivale du service : du 20 juillet au 28 juillet inclus.

ADMR:

Tel : 03 85 32 36 98

mail : info.cuisery@fede71.admr.org

Déchetterie de Cuisery :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 17h

Samedi 9h à 12h et 14h à 17h

Fermeture à 18h en été (du 01 Avril au 31 Octobre).

Cette déchetterie dessert une population totale de 41 505 habitants ainsi que 47 communes. Les particuliers comme les professionnels peuvent venir y déposer leurs déchets.

Le point relais est ouvert depuis le 18 juin dernier.

Un container ECOMOBILIER est à votre disposition pour divers mobiliers (salons de jardin, chaises plastiques, meubles bois et divers) ceux-ci seront ainsi valorisés.

Communauté de Communes :

[Site internet : www.terresdebresse.fr](http://www.terresdebresse.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Rue de Wachenheim

B.P. 23

71290 CUISERY

03 85 32 30 07

03 85 40 09 25

cc3s@orange.fr

Vous serez accueilli par Mmes Sandrine DIOGON et Séverine DUMONT

Services Enfance et Jeunesse

Multi Accueil - Mme Stéphanie DOUDET - 03 85 40 19 76

Centre de Loisirs - Mme Vanessa MOREL ou Mme Christine RIDET - 03 85 40 18 54

Relais Assistants Maternels - Mme Anne-Marie FAVIER - 06 31 98 13 09

SIVOM du Louhannais

Z.I. des Marosses 35, rue de la Quemine-71500 BRANGES

Standard / Comptabilité : 03 85 76 09 77 compta@sivom-louhannais.fr

Service Redevance : 03 85 76 09 44 redevance@sivom-louhannais.fr

Service Communication : 03 85 76 09 40 communication@sivom-louhannais.fr

Horaires d'ouverture des bureaux SIVOM : Lundi au jeudi : 08h00-12h00 et 13h30-17h00. Vendredi 8h00-12h00 et 13h30-16h00.



Pompiers	18
SAMU - urgences médicales	15
Gendarmerie (24h/24)	17
Appel d'urgence à partir d'un portable	112
Gendarmerie de Cuisery	03.85.27.05.40
Association d'aide aux personnes âgées	
Rue de l'Église à Cuisery	03.85.40.11.75
Violences conjugales	3919
Serveur vocal Préfecture de Saône-et-Loire	03.85.21.81.00
Centre antipoison Lyon	04.72.11.69.11
Centre grands brûlés Lyon	04.72.11.75.98
Enfance maltraitée	119
Drogue info service (appel gratuit)	0.800.23.13.13
EDF dépannage 24H/24	0.800.23.13.13
GDF sécurité dépannage	0.800.47.33.33
SAUR dépannage 24H/24	03.85.75.71.71
SPA Chatenoy le Royal	03.85.87.90.01
Chèques volés - opposition	08.92.68.32.08
Carte bleue visa en cas de perte, vol	08.92.70.57.05
Info Escroquerie	0.805.805.817

Parcours de santé

Vous pouvez en partant du bourg, passer à plainchamp et revenir par La Grange Gaule faire un parcours tout en vous arrêtant aux différents endroits ou petits et grands pourront maintenir leur forme et dextérité .

Depuis le 12 octobre 2019 les divers jeux destinés aux enfants sont opérationnels sur le parcours de santé.

L'espace **JANDOT** vous propose une balançoire à ressort ainsi qu'un jeu « tape-cul ».



Vers la salle des fêtes, un portique balançoire et une aire de jeux incluant un toboggan, un mini mur d'escalade, vont ravir vos enfants.



Au stade, vous trouverez tyrolienne, vélo elliptique et tourniquet ainsi qu'une table de ping-pong déjà existante.

Les réponses aux charades p.18 :

- 1 - accordéon**
- 2 - piano**
- 3 - batterie**
- 4 - guitare**
- 5 - harpe**
- 6 - hautbois**
- 7 - violoncelle**